

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Ce 20 mars 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue dans la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest à La Sarre, le 20 mars 2019 à 19 h 30.

Présents	MM.	Jaclin Bégin Alain Gagnon Marcel Bouchard Daniel Céleste	Préfet Authier-Nord Chazel Clermont
	Mme	Suzanne Théberge	Clerval
	MM.	Gilbert Rivard Rémi Kelley Henri Bourque	Duparquet Dupuy Gallichan
	Mme	Sylvie Perreault	La Reine
	M.	Yves Dubé	La Sarre
	Mme	Lina Lafrenière	Macamic
	M.	Roger Lévesque	Normétal
	Mme	Louisa Gobeil	Palmarolle
	MM.	Pierre Godbout Alain Gagnon Léo Plourde Stéphane Godbout David Goulet Florent Bédard Pascal Houle	Poularies Rapide-Danseur Roquemaure St-Lambert Ste-Germaine-Boulé Ste-Hélène Taschereau
Directrice générale :	Mme	Nicole Breton	
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directrice générale adj.	Mme	Micheline Trudel	
Secrétaire d'assemblée:	Mme	Vanessa Pronovost	
Absents :	MM.	Marcel Cloutier Roger Paul	Authier Val Saint-Gilles
	Mme	Linda C.-Bédard	Secteur Languedoc

Monsieur Jaclin Bégin préside la présente séance tandis que madame Nicole Breton agit comme directrice générale.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux
- 4- Ratification des procès-verbaux
- 5- Affaires en découlant
- 6- Rapports et comptes rendus
- 7- Correspondance

- 8- Développement
- 9- Aménagement
- 10- Virage numérique
- 11- Gestion des territoires non organisés
- 12- Résolutions diverses
- 13- Avis de motion, projet et adoption de règlement
- 14- Parole au public
- 15- Levée et fermeture de la séance

19-25                    Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

#### ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

#### **Adoption du procès-verbal du 20 février 2019**

19-26                    Proposé par monsieur Léo Plourde, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 20 février 2019.

#### **Ratification des procès-verbaux des 6 et 20 février 2019**

19-27                    Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu de ratifier les procès-verbaux du comité administratif des 6 et 20 février 2019.

#### AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

#### RAPPORT ET COMPTE RENDU

#### **Centre intégré de santé et de services sociaux**

Échanges et discussions sur l'objectif ultime des élus, soit la réouverture du service obstétrique-natalité. (Voir rubrique résolution diverses)

## CORRESPONDANCE

**MRC d’Abitibi-Ouest** – Lettre à la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, concernant la fermeture du service d’obstétrique-natalité du CISSSAT. (Voir rubrique résolutions diverses)

## DÉVELOPPEMENT

Madame Julie Bourbonnais, de la firme Hors-Piste et madame Julie Mainville, agente de développement rural, font la présentation du nouveau Plan de développement durable (PDD) 2019-2029. Une copie du PDD est remise à chacun des conseillers de comté.

### Plan de développement durable (PDD) 2019-2029

19-28

Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu d’adopter le Plan de développement durable 2019-2029 de la MRC d’Abitibi-Ouest.

Ledit plan fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

### Fonds québécois d’initiatives sociales (FQIS)

La Conférence des préfets se réunira demain afin de déterminer la répartition et les modalités applicables pour chacun des territoires de MRC (Plan d’action).

## AMÉNAGEMENT

### Certificat de conformité – Ville de La Sarre : Règlement 20-2018 modifiant le règlement de zonage

19-29

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Marcel Bouchard et unanimement résolu d’émettre un certificat de conformité, au schéma d’aménagement et de développement révisé, pour le règlement numéro 20-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 11-81 de la Ville de La Sarre.

## VIRAGE NUMÉRIQUE

Madame Trudel fait un suivi du dossier de déploiement de l’internet haute vitesse sur notre territoire.

### BC2 Tactique – Offre de services

**ATTENDU** la démarche visant à doter le territoire d’une infrastructure de fibre optique couvrant adéquatement le territoire;

**ATTENDU QU’** il y a lieu de préparer et déposer un dossier de demande d’aide financière aux gouvernements fédéral et provincial;

19-30 **EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de services de la firme BC2 Tactique inc. afin de préparer et déposer les documents de candidature aux différents programmes d'aide financière visant le déploiement de l'internet haute vitesse sur notre territoire;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds de développement des territoires à cet effet.

## GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

### Schéma couverture de risques – Adoption des rapports annuels d'activité

19-31 Proposé par monsieur Marcel Bouchard, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu:

- **D'ADOPTER** les rapports annuel d'activité 2018 du territoire non organisé Rivière-Ojima (secteur Languedoc et St-Eugène-de-Chazel) dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- **DE LES DÉPOSER** au ministre de la Sécurité publique.

Lesdits rapports font partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduits.

## RÉSOLUTIONS DIVERSES

### Fermeture indéterminée du service obstétrique-natalité au Centre hospitalier de La Sarre

19-32 Proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par monsieur Alain Gagnon (R.-D.) et unanimement résolu :

- **DE DEMANDER** à madame Danielle McCann, ministre de la Santé et des services sociaux, la réouverture du service obstétrique-natalité du Centre hospitalier de La Sarre, sans délai;
- **DE SOULIGNER** la pression citoyenne;
- **D'INTENSIFIER** nos démarches afin de rencontrer madame Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux afin de lui présenter les prétentions des élus ainsi que les revendications légitimes des citoyens.

### **Schéma couverture de risques – Adoption du rapport annuel d’activité**

19-33

Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu:

- **D’ADOPTER** le rapport annuel d’activité 2018 de la MRC d’Abitibi-Ouest dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- **DE LE DÉPOSER** au ministre de la Sécurité publique.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

### **Milieus humides et hydriques**

**ATTENDU QUE** la somme de 83 300 \$ mise à la disposition des MRC dans le cadre du Programme d’aide pour l’élaboration d’un plan régional des milieux humides et hydriques est insuffisante pour faire la caractérisation des milieux humides de notre territoire;

**ATTENDU QU’** il est irréaliste pour une MRC, dont celle d’Abitibi-Ouest, ayant une forte proportion de terres privées et de milieux humides potentiels (52 %) de réaliser un tel plan;

**ATTENDU QU’** aucune cartographie officielle existe et l’ampleur de la tâche nécessite des argents additionnels;

19-34

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Gilbert Rivard, appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu de demander au ministre de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charrette, de bonifier l’aide financière accordée.

### **Politique de prévention du harcèlement psychologique au travail**

**ATTENDU QUE** toute personne a le droit d’évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les normes du travail* (LNT) prévoit l’obligation pour tout employeur d’adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement psychologique, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

**ATTENDU QUE** la MRC d’Abitibi-Ouest (MRCAO) s’engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s’apparentant à du harcèlement au travail ainsi qu’à responsabiliser l’ensemble de l’organisation en ce sens;

**ATTENDU QUE** la MRCAO entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement dans son milieu de travail;

**ATTENDU QUE** la MRCAO ne tolère ni n’admet quelque forme de harcèlement dans son milieu de travail;

**ATTENDU QU'** il appartient à chacun des membres de l'organisation de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement au travail;

19-35

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par madame Sylvie Perreault, appuyé par monsieur Alain Gagnon (R.-D.) et unanimement résolu d'adopter la Politique de prévention du harcèlement psychologique au travail.

Ladite politique fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

**Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) – Cadre organisationnel**

**CONSIDÉRANT** l'avis organisationnel de la SEPAQ annonçant une direction commune du parc national d'Aigüebelle et du parc national d'Opémican;

**CONSIDÉRANT QUE** la SEPAQ est investi de la responsabilité de protéger et de conserver ce patrimoine collectif;

**CONSIDÉRANT** les inquiétudes de la Table de concertation du parc national d'Aigüebelle en lien avec ce nouveau modèle de gestion des deux parcs;

**CONSIDÉRANT QUE** ces deux parcs sont à une distance d'environ 200 km;

**CONSIDÉRANT** l'absence d'un réseau internet empêchant la communication entre les deux sites en temps réel;

**CONSIDÉRANT** l'importance du développement des affaires des deux parcs nationaux et l'ampleur de la tâche;

**CONSIDÉRANT** les nombreux ajustements qui devront être apportés pour le parc d'Opémican;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Abitibi-Témiscamingue subit depuis quelques années des pertes de poste cadre à l'avantage des grands centres, ce qui provoque l'affaiblissement de notre influence en haut lieu avec moins de représentants de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QUE** la SEPAQ n'a fait aucune démonstration confirmant que cette réorganisation sera bénéfique aux deux parcs nationaux;

19-36

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Gilbert Rivard, appuyé par monsieur Alain Gagnon (R.-D.) et unanimement résolu d'appuyer la Table de concertation du parc national d'Aigüebelle à l'effet que le parc national d'Aigüebelle conserve sa propre direction.

Monsieur Jaclin Bégin, préfet, se retire de la séance. Monsieur Alain Gagnon (A.-N.), préfet suppléant, en assume la présidence.

### Transport collectif régional

- ATTENDU QUE** la question du transport collectif interurbain à l'échelle régionale ou provinciale relève spécifiquement du ministère des Transports (MTQ) qui est responsable du transport intra provincial de personnes et marchandises effectuées par les entreprises locales comme l'autobus;
- ATTENDU QUE** le MTQ a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transports efficaces et sécuritaires;
- ATTENDU QUE** le transport collectif régional interurbain connaît de graves difficultés en Abitibi-Témiscamingue dans le Nord-du-Québec et dans plusieurs régions du Québec;
- ATTENDU QUE** le MTQ n'a aucune stratégie, politique, plan d'action ou moyen financier conséquent avec l'ampleur des défis associés au transport collectif régional interurbain;
- ATTENDU QU'** en mars 2018, la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) a transmis un avis au MTQ, présentant six recommandations afin de favoriser le maintien et le développement du transport collectif régional interurbain;
- ATTENDU QUE** plusieurs municipalités et municipalité régionales de comté ont contribué financièrement au maintien de lignes régionales de transport par autobus qui autrement seraient abandonnées;
- ATTENDU QUE** les solutions en place ont un caractère temporaire, alors que la problématique est permanente;
- ATTENDU QUE** la mobilité durable des personnes est essentielle en termes d'occupation, d'habitation, de vitalités et d'attractivité du territoire;
- 19-37 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de demander au ministre des Transports d'assumer pleinement la juridiction provinciale relative au transport intra provincial de personnes et de marchandises effectuées par les entreprises locales comme l'autobus avec la mise sur pied d'un Sommet sur le transport collectif interurbain.

Monsieur Jaclin Bégin, préfet, réintègre la séance et en assume la présidence.

### AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

PAROLE AU PUBLIC

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

19-38

Proposé par monsieur Léo Plourde, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 20 h 40.

\_\_\_\_\_  
Le préfet

\_\_\_\_\_  
La directrice générale

ADOPTÉ LE : 17 avril 2019

*Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*